

Jules Bataille
M^e Laurier

MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

ARRÊTE.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE
DES
MONUMENTS HISTORIQUES.

LE SOUS-SECRETAIRE D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La façade et la toiture de la maison dite de
Henri IV sise 3 rue de Garennes à IVRY-la-BATAILLE
(Eure)

appartenant à _____

sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune d' IVRY la BATAILLE
et aux propriétaires

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour ampliation

Paris, le 9 JUIN 1932.

Le Directeur général des Beaux-Arts
Chef du Bureau des Monuments Historiques.

Par délégation spéciale :
Le Directeur général des Beaux-Arts,
Membre de l'Institut,

Jules Bataille

PANTHON

286-484-1. 4050-30. [10713]

Département :
EURE

Commune :
IVRY LA BATAILLE

Maison dite heur IV

Section : A
Feuille : 000 A 02

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 28/07/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2016 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
EVREUX
Hôtel des impôts 11 rue Georges
POLITZER 27021
27021 EVREUX
tél. 02-32-23-31-32 - fax 02-32-23-31-40
cdif.evreux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

